

DE ROUBAIX-TOURCOING

UNION DISCIPLINE & VOLONTÉ

Cela doit être plus que jamais le mot d'ordre des travailleurs

Il est temps que les travailleurs, producteurs et salariés fixent leurs regards attentifs sur une situation qui menace d'être inquiétante de par les manœuvres d'un patronat parfaitement uni...

La légende des hauts salaires a cherché à accréditer dans l'opinion que là était la cause de la crise commerciale...

C'est cette disproportion entre le nouveau d'achat et le prix des choses qui est cause principale de la crise commerciale et du chômage...

Les responsables, ce sont les profiteurs de la guerre, les spéculateurs, les accapareurs, agioteurs et mercantis de toutes couleurs qui voudraient faire retomber sur la classe ouvrière les conséquences de leurs coupables agissements...

La manœuvre, aujourd'hui, alors que l'augmentation des salaires n'a fait que hausser du coût de la vie, c'est qu'on voudrait réduire les salaires avant qu'il y ait baisse réelle du coût de la vie...

Ch. GONIAUX, Président du Syndicat des Mineurs du Nord.

L'Amplification de la production doit vaincre la crise économique

C'EST CE QU'A DÉCLARÉ A NANTES M. DANIEL VINCENT, MINISTRE DU TRAVAIL

Nantes, 27 février. — M. Daniel Vincent, ministre du Travail, a inauguré ce matin, les nouveaux locaux de l'Office départemental municipal et régional de placement.

M. Daniel Vincent mesure la profondeur de la crise économique actuelle, dont les origines sont très diverses et parfois même confuses. Il en voit le remède surtout dans l'amplification de la production : patrons et ouvriers doivent le comprendre et l'attacher à la réaliser en attendant que le gouvernement fera son possible pour atténuer les effets du chômage.

M. Daniel Vincent répondant aux orateurs a prononcé un discours très applaudi.

A 5 heures, le ministre s'est rendu à la mairie, où il a remis un certain nombre de médailles du travail.

La liberté est rendue au commerce des charbons

CE RÉGIME EST LE MOYEN D'ARRIVER AUX PRIX PLUS BAS

Paris, 27 février. — Ainsi qu'il avait été l'engagement devant la Chambre, M. Yves Le Troquer, ministre des travaux publics, vient d'arrêter les dernières mesures nécessaires pour arriver à la liberté des charbons : les organismes de répartition et de contingentement créés pendant la guerre, sont supprimés, la répartition et le commerce des charbons sont libres.

D'autre part, à partir du 1er mars prochain, toutes taxes ou surcharges sur les charbons français; cette mesure met fin aux mesures de compensation des prix qui avaient été établies en vue de faire bénéficier les charbons d'importation, en raison de leur prix élevé de ristournes dont on réalisait le recouvrement par l'imposition de surtaxes sur les charbons français.

A LA CONFÉRENCE DE LONDRES

L'Allemagne va apporter ses contre-propositions

QUE SONT-ELLES ?

Berlin, 27 février. — Le cabinet d'Empire a, dans sa séance d'hier, approuvé à l'unanimité, les contre-propositions allemandes, qui doivent être communiquées cet après-midi, aux divers chefs des partis du Reichstag.

On dit que les propositions adoptées sont celles qui ont été présentées par M. Windfeld, directeur général de l'établissement Krupp. Les experts doivent quitter Berlin le 28 mars pour se rendre à Londres.

« Nous sommes vaincus... » Berlin, 27 février. — Le « Vorwaerts » après avoir approuvé la tactique gouvernementale de ne rien divulguer des contre-propositions allemandes, avant la conférence de Londres, déclare qu'il est dans une ignorance complète de la teneur de ces contre-propositions et écrit :

« Tout cela sont des faits dont tout au moins le ministre des Affaires étrangères et chef de la délégation allemande, M. Simons, si ce n'est le gouvernement d'Empire, au complet, doit être entièrement convaincu. »

« Plutôt la mort... » Berlin, 27 février. — La « Gazette de l'Etat Bavaurois » publie une protestation du gouvernement bavaurois contre les décisions de Paris.

« Plutôt la mort, écrit-elle, qu'un esclavage déshonorant. »

Le maréchal Foch est arrivé à Londres

Londres, 27 février. — Le maréchal Foch arriva à Londres à 10 h. 35, en gare de Victoria, accompagné des généraux Weygand et Desbrière. Il fut salué par le maréchal Wilson, M. Loucheur, le général Gouraud, M. de Saint-Aulaire.

La misère est grande chez les Français à Bruxelles

Bruxelles, 27 février. — Au cours de l'assemblée générale annuelle de la Société Française de Bienfaisance, le président, constatant les difficultés financières de la société, qui ne peut secourir les nombreux Français à Bruxelles, dans la misère, a fait appel au gouvernement français pour qu'il augmente ses subsides.

Pour la Reconstruction des Régions dévastées

UN CONGRÈS CONFÉDÉRAL A EU LIEU A PARIS

Paris, 27 février. — Ce matin, à la salle de l'« Egalitaire », rue de Sambre-et-Meuse, s'est tenue la première séance du Congrès confédéral ayant pour ordre du jour la reconstruction des régions dévastées et la situation des postiers dans ces régions.

Le Procès du « Complot »

IL COMMENCERA AJOURD'HUI LUNDI, DEVANT LA COUR D'ASSISES DE LA SEINE

Paris, 27 février. — Les débats de l'affaire du complot contre la sûreté intérieure de l'Etat commenceront demain, lundi, devant la Cour d'assises de la Seine, réunie en session extraordinaire, au Palais de Justice, à 9 heures.

Dans Pétrograd en révolte

LES SOLDATS SE JOIGNENT AUX OUVRIERS

Le Nord et le Trésor

Notre Département paie à lui seul un quinzième des Contributions Indirectes perçues par l'Etat

Le Nord « gros contribuable »

Après la guerre, le Nord, avec ses richesses industrielles et agricoles, était le plus riche de nos départements, et c'est dans la somme des contributions directes et indirectes perçues par l'Etat, Virent les hostilités, qui amputèrent la France de sa région la plus prospère, la plus fertile et la plus productive.

Le Nord avant la guerre entraînait, en effet, en matière de contributions directes, pour 1/15 dans la part contributive des départements.

Dans quelles proportions entra-t-il actuellement dans les perceptions du Trésor ? C'est la question que nous sommes allés poser à la Trésorerie générale, à laquelle on n'a pu nous répondre pour le moment, les états pour l'exercice 1920 ne pouvant être définitivement arrêtés que dans quelques semaines.

Le rendement des impôts directs, nous dit-on toutefois, fut très minime dans le Nord, au cours des années 1919 et 1920, en raison de l'incertitude qui règne partout, quant au nouveau statut fiscal, et aux questions des dommages de guerre.

Si la perception des impôts directs ne s'opère pas encore régulièrement, il n'en est pas de même de celle des contributions indirectes.

Un court entretien à ce sujet, avec M. Glineur, directeur départemental des contributions indirectes, nous fit connaître, hier, quelques chiffres, qui n'est pas sans intérêt de livrer à la méditation de nos lecteurs.

Avant la guerre, nous dit M. Glineur, le Nord payait en moyenne, en matière de contributions indirectes, 85 millions par an, à l'Etat. Cette somme se répartissait comme suit sur les produits divers :

Alcool, 2 millions; Boissons, 30 millions; Tabac, 24 millions; Produits divers et licences, 4 millions; Bicyclettes, 578.043 francs.

Ces chiffres, qui sont ceux de l'exercice 1919, subissent quelques variations, mais, comme nous le démons plus haut, le chiffre de 85 millions, n'est qu'un chiffre moyen et approximatif.

Depuis lors, continue notre interlocuteur, la situation a subi des changements très appréciables, le chiffre des recettes ayant presque triplé.

En mil neuf cent vingt... Si nous prenons, en effet, l'état des recettes pour l'exercice 1920, nous constatons que le Nord paie à lui seul une somme globale de près de 200 millions.

Pourrait, nous dit M. Glineur, l'année 1920 n'a été qu'une année transitoire, l'impôt sur le chiffre d'affaires, qui doit constituer un moyen de la vie, qu'il avait auparavant perçu à partir du 1er avril 1920.

En six mois de temps, cet impôt nouveau, inconnu avant la guerre, a donné environ 8 millions 800.000 francs.

A elles seules, les boissons produisent environ 73.000 millions 500.000 francs (deux fois et demi plus qu'avant la guerre); les tabacs, 79 millions 800.000 francs (trois fois plus qu'en 1914). Cette augmentation des recettes est due surtout à la suppression de tabac de zone. Ce tabac valait de 0,15 à 0,30 le gramme. Le tabac mis en vente aujourd'hui, vaut 2 à 50.

Les taxes sur les spectacles donneront à Paris, 27 février. — La Fédération Nationale des Associations françaises des mutilés, réformés et veuves de guerre, sous la présidence de M. Magnon, Ministre des pensions, président de la Fédération, a tenu ce matin, à midi, son assemblée générale annuelle.

Après avoir entendu une allocution de M. Magnon, le général Mallette, de M. Henry Paté, ainsi que les discours moral et financier, les assistants émettent plusieurs vœux qui seront soumis à l'approbation du gouvernement.

L'Assemblée a formulé des vœux pour que la carte de pain à prix réduit soit accordée à tous les mutilés, veuves et orphelins de guerre, et que les pensions de guerre soient augmentées de moitié.

Un coup de grison dans une mine belge. Bruxelles, 27 février. — Un coup de grison est produit dans un charbonnage à Comblé. On signale deux tués et un blessé grièvement.

L'UNION DES Partis Socialistes

formée à Vienne

VOICI SES STATUTS

Vienne, 27 février. — Voici le texte des statuts adoptés à l'unanimité, par les membres de la Conférence :

1. Sous le nom de « Union des Partis Socialistes pour l'action internationale », se réunissent les Partis Socialistes qui cherchent la réalisation du socialisme par la conquête de la puissance politique et économique sur le terrain de la lutte révolutionnaire des classes.

2. L'Union des Partis Socialistes a pour tâche d'unifier l'action des partis adhérents, de combiner leur action commune et d'arriver à l'établissement d'une Internationale comprenant tout le prolétariat mondial révolutionnaire.

3. Tous les partis socialistes qui n'appartiennent à aucun des partis se dénommant I. ou II. de l'Internationale, peuvent devenir membres de l'Union des Partis Socialistes, s'ils acceptent les présents statuts et se soumettent aux décisions de la conférence générale de l'Union des Partis Socialistes.

4. L'Union des Partis Socialistes confie l'exécution de ses décisions à un comité exécutif dont les membres régionaux et locaux ont pour tâche de surveiller le respect de ces décisions et d'élaborer le programme général.

5. Les décisions de l'Union des Partis Socialistes sont prises par les membres; les partis engagés visent à ces décisions; les partis engagés visent à ces décisions; les partis engagés visent à ces décisions.

Des députés grecs emploient des arguments frappants

Athènes, 27 février. — Des incidents graves se sont produits à l'Assemblée constituante. Les députés grecs ont été frappés par leurs collègues constantiniens et par des officiers qui avaient pénétré dans la salle des séances. Les députés vénétois ont décidé que si ces incidents se renouvelaient, ils renouvelleraient à siéger.

Un mari ne voulait pas être séparé de sa femme

VERSAILLES, 27 février. — Hier après-midi, M. Pastoureau de la Braultière, âgé de 37 ans, qui avait épousé il y a quelque temps une jeune veuve Mayer, actuellement âgée de 62 ans, habitant avec elle à Versailles, 9, rue Sainte-Sophie.

Mme Pastoureau, exaspérée par la vie que lui faisait subir son mari, demanda le divorce. Le tribunal avait prononcé la séparation de corps. M. Pastoureau, furieux de cette décision, s'en alla à son bureau, blanche Rover, âgée de 21 ans et habitant la rue de la République.

Le capitaine Martin, locataire de l'immeuble, fut par le bruit, se précipita sur le forcené et parvint avec l'aide de ses voisins à le désarmer.

Morte par amour à 29 ans !

LA SCARPE VIENT DE RENDRE LE CADAVRE D'UNE JEUNE DOUAISIENNE QUI SE NOYA LE 4 FÉVRIER.

« Le Réveil » a relaté en son temps ce drame navrant. Le 4 février dernier, vers huit heures du soir, une jeune fille de 29 ans, Germaine Joly, se jeta dans la Scarpe, au quai du Petit-Bail, à Douai, en criant « Adieu maman ! »

La mort vient en dormant

UN ADJOINT AU MAIRE DE MARSEILLE A ÉTÉ TROUVÉ ASPHYXIE PAR LE GAZ

Marseille, 27 février. — M. Philippe Cerati, conseiller municipal, adjoint au maire de Marseille, a été trouvé mort à son domicile, à Endoume.

On s'est battu au Cap

DES ÉMIGRÉS ONT ÉTÉ OCCASIONNÉES PAR LA VISITE DU MARÉCHAL HAIG

Le Cap, 27 février. — Des émeutes se sont produites à l'occasion de la visite du maréchal Haig. Attaqué par la populace, la police a dû charger et tirer à plusieurs reprises. Les bagarres ont duré neuf heures.

Tiflis n'est pas tombée

Paris, 27 février. — La délégation de Géorgie communique la note suivante : Contrevenir à un télégramme de Constantinople qui annonçait la chute de Tiflis entre les mains des bolchevistes, la capitale de la Géorgie n'est pas tombée et elle est encore occupée par les troupes géorgiennes.

Création dans le Nord & le Pas-de-Calais d'une Commission de Chômage

Le Ministre du Travail M. Daniel-Vincent prescrit la décentralisation des mesures pour remédier au Chômage

La Composition de la Commission

« Je vous prie de vouloir bien constituer d'urgence, comme j'étais déjà par certains de vos collègues, une commission spéciale de cinq membres, dont un représentant de la chambre de commerce et cinq les Chambres syndicales patronales des principales industries régionales. »

« La circulaire envoyée aux préfets du NORD et du PAS-DE-CALAIS, indique la composition de la Commission. Voici le texte de la circulaire :

« Les membres des principales communes intéressées, comme j'étais déjà par certains de vos collègues, une commission spéciale de cinq membres, dont un représentant de la chambre de commerce et cinq les Chambres syndicales patronales des principales industries régionales. »

« L'inspecteur divisionnaire du travail ou l'inspecteur départemental délégué par lui. Le chef de l'Office départemental de placement de l'Office départemental de placement.

« Les représentants des administrations de 1920, des départements des villes et autres services publics susceptibles de donner du travail aux chômeurs. Elle pourra également entendre, sur des échanges de vues, les représentants de la presse pour lui apporter des indications utiles; banquiers, commerçants, représentants des coopératives de consommation.

« La première mission de la commission sera de procéder à un examen de l'état du chômage existant dans le département. La circulaire du 25 octobre 1920 a déjà prescrit aux préfets de faire travailler à signaler aux offices de placement les chômages et menaces de chômage dont ils auraient connaissance au cours de leurs tournées.

« Les usines n'arrêteront qu'après avis préalable. La première mission de la commission sera de procéder à un examen de l'état du chômage existant dans le département.

« Les mesures locales doivent être prises. Le ministre indique, dans sa circulaire, qu'indépendamment de la recherche des remèdes d'ordre général de la crise du chômage, les commissions départementales doivent surtout se préoccuper de prendre des mesures locales. Il le dit ainsi :

« La mission essentielle de la commission consistera dans la recherche des moyens pratiques et d'application immédiate propres à enrayer le développement du chômage à venir en aidant les chômeurs à trouver du travail. »

« Les mesures locales doivent être prises. Le ministre indique, dans sa circulaire, qu'indépendamment de la recherche des remèdes d'ordre général de la crise du chômage, les commissions départementales doivent surtout se préoccuper de prendre des mesures locales. Il le dit ainsi :

« La mission essentielle de la commission consistera dans la recherche des moyens pratiques et d'application immédiate propres à enrayer le développement du chômage à venir en aidant les chômeurs à trouver du travail. »

« Un subvention de l'Etat. L'Officiel publie un décret fixant provisoirement entre le 1er janvier et le 31 juillet 1921, à cinquante pour cent le taux de la subvention de l'Etat du montant des secours alloués par les fonds de chômage municipaux et départementaux.

« Un confecteur nillois saisi a fait à Paris des bénéfices de guerre et ON LUI REPROCHE DE LES AVOIR DISSEMINÉS

Paris, 27 février. — Sur mandat de M. Lavigne, juge d'instruction, une perquisition a été opérée chez M. Dury, confecteur en gros, place des Victoires, 3. Il s'agit de dissimulation de bénéfices de guerre. La comptabilité a été saisie et va être examinée par M. Trauffrey, expert.

« M. Dury a déclaré à l'un de nos confrères : « Je n'ai rien à me reprocher et, suis absolument certain que l'expertise établira une bonne foi. J'ai été dénoncé au fisc et ce qui a été prélevé est un impôt de guerre, dans la mesure de la loi, et n'a rien de contraire à la morale. »

Un voleur de bijoux coup a manqué son coup

IL A DU ABANDONNER LES 25.000 FRANCS DE BIJOUX DONT IL VENAIT DE ÊTRE PARER.

Cherbourg, 27 février. — Un cambrioleur est tombé en lieu dans l'ordre postérieur à son du Brest, dans les circonstances suivantes : Au moment de la fermeture du magasin, les bijoux de la boutique furent brisés à l'aide d'une armoire.